

Loi restauration de la Nature, une adoption en demi-teinte



À la veille du vote par la Commission Européenne du projet de loi sur la restauration de la Nature, la Fédération des Parcs appelait les parlementaires européens à un vote large et massif en faveur de ce texte. La Fédération des Parcs se félicite du résultat du scrutin qui permet l'adoption du texte mais reste critique face à certaines dispositions adoptées, voire diminuées.

Notons par exemple que tous les objectifs de restauration concernant les écosystèmes agricoles ont été supprimés, y compris ceux concernant la réhabilitation des tourbières, levier essentiel pour la séquestration du carbone à l'échelle européenne et pour prendre en compte l'agriculture intensive en tant que facteur majeur de la perte de la biodiversité. L'expérience des Parcs a pourtant démontré le succès de la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales et climatiques en pleine concertation avec les agriculteurs.

De plus, le texte prévoit des dérogations aux obligations de restaurer certains écosystèmes pour permettre le déploiement de structures de production d'énergies renouvelables et de structures liées à la défense nationale. Il prévoit aussi la limitation de l'obligation de mettre en place des actions de restauration des zones Natura 2000 pour les habitats des écosystèmes terrestres, côtiers et d'eau douce. Enfin, le texte mentionne en son sein des conditions dans lesquelles son application peut être suspendue. Ces aménagements législatifs sous-entendent que la restauration de la nature demeure au second plan malgré le niveau de dégradation alarmant de notre biodiversité et les enjeux qui en découlent.

La Fédération des Parcs restera attentive aux négociations entre le Parlement européen et les États membres pour trouver un compromis final sur cette politique qui constitue une véritable chance pour la nature, non seulement pour les Parcs, mais pour l'ensemble des territoires.

Liens utiles

[Communiqué de presse du 10/07/23 « Loi restauration de la nature » : une chance pour la biodiversité et pour l'économie européenne...](#)